



<b>FEUILLET ADDITIONNEL ET MODIFICATIF DE LA BROCHURE</b>
---

Chers actionnaires,

Veillez noter que les modifications suivantes sont apportées à la brochure ci-jointe :

**1. Page 5 - la rédaction qui suit, annule et remplace le 9<sup>ème</sup> point à l'ordre du jour :**

« - *Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'article L. 225-38 du Code de commerce* »

**2. Page 6 – point additionnel proposé à l'ordre du jour par le Conseil d'Administration :**

« - *Ratification de la nomination de Madame Colette Neuville en qualité de censeur* »

**3. Page 11 – la rédaction qui suit, annule et remplace le 4<sup>ème</sup> point du Rapport du Conseil d'Administration statuant en matière ordinaire :**

« - *Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'article L. 225-38 du Code de commerce,* »

**4. Page 11 – point additionnel proposé à l'ordre du jour par le Conseil d'Administration :**

« - *Ratification de la nomination de Madame Colette Neuville en qualité de censeur* »

**5. Page 12 – la rédaction qui suit, annule et remplace le point n°2 - 4<sup>ème</sup> résolution :**

« 2. *Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'article L. 225-38 du Code de commerce (4<sup>ème</sup> résolution)*

*Il vous est proposé dans cette quatrième résolution, d'approuver le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'article L. 225-38 du Code de commerce.*

*Nous soumettons à votre approbation cette quatrième résolution. »*

**6. Page 16 – ajout d'un rapport additionnel du Conseil d'Administration sur les résolutions ordinaires :**

*« Rapport additionnel du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2010 statuant en matière ordinaire*

*Mesdames, Messieurs, chers Actionnaires,*

*Nous soumettons un point additionnel à l'ordre du jour de l'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) du 27 mai 2010, à laquelle nous vous avons convoqué :*

- *Ratification de la nomination de Madame Colette Neuville en qualité de censeur (18<sup>ème</sup> résolution)*

*Il vous est proposé dans une dix-huitième résolution, de ratifier la nomination de Madame Colette Neuville en qualité de censeur du conseil d'administration. Madame Colette Neuville a en effet été nommée par le conseil d'administration du 13 avril 2010 en tant que censeur du conseil, pour une durée d'un an, conformément à l'article 26 des statuts. Ce mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat du censeur.*

*Le conseil avait décidé de suspendre l'effet de cette décision de nomination jusqu'à une prochaine réunion du comité des nominations et rémunérations afin de laisser tout le temps nécessaire aux membres du comité pour émettre d'éventuelles propositions complémentaires. Ce comité des nominations et rémunérations s'est réuni le 4 mai 2010.*

*Nous soumettons donc à votre approbation cette nomination.*

*Nous vous remercions de la confiance que vous voudrez bien témoigner au Conseil d'Administration en approuvant cette résolution additionnelle soumise au vote de l'assemblée statuant en matière ordinaire.*

*Le Conseil d'Administration»*

**7. Page 30 – ajout à l'annexe à l'exposé des motifs du Conseil d'Administration :**

*« Ratification de la nomination de Madame Colette Neuville en qualité de censeur (18<sup>ème</sup> résolution)*

*Colette Neuville*

*Date de naissance : 21 janvier 1937*

*Nationalité : française*

*Nommée par le Conseil d'Administration du 13 avril 2010 – Ratification soumise au vote de l'Assemblée Générale du 27 mai 2010*

- *Formation : Licence en Droit (lauréate de la faculté) – DES d'Economie Politique – DES de Sciences économiques – Diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (section service public)*
- *Autres mandats exercés (au 31 décembre 2009) :*
  - *Présidente fondatrice de l'ADAM (depuis 1991)*
  - *Administrateur de Eurotunnel, puis de GET SA depuis décembre 2005*
  - *Membre du Forum Européen de Corporate Governance, auprès de la Commission Européenne, depuis janvier 2005*
  - *Membre de la Commission consultative « Epargnants et actionnaires minoritaires » de l'AMF depuis 2004*
  - *Membre du Conseil de Gouvernance de l'Ecole de Droit & Management de Paris depuis mars 2009*
- *Mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années :*
  - *Membre du Conseil de Surveillance d'Atos Origin de juin 2008 à février 2009*
  - *Administrateur de l'hebdomadaire « La Vie Financière » de 2005 à 2007*
  - *Administrateur de Euroshareholders (Fédération européenne d'associations d'actionnaires) de 2005 à 2007 »*

**8. Page 32 – la rédaction qui suit, annule et remplace la quatrième résolution :**

« **Quatrième résolution** (Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

*L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve ce rapport. »*

**9. Page 46 – ajout d'une dix-huitième résolution proposée par le Conseil d'Administration :**

« **Dix-huitième résolution** (Ratification de la nomination de Madame Colette Neuville en qualité de censeur)

*L'assemblée statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport additionnel du conseil d'administration, ratifie la nomination de Madame Colette Neuville, faite à titre provisoire par le conseil d'administration lors de sa séance en date du 13 avril 2010, pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale*

*ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat du censeur. »*

Le Conseil d'Administration